



## NOTICE D'INFORMATION - SEJOUR RANDO 2024-02

### RANDONNEES EN ETOILE DANS LE LOT \*\*

(du lundi 13/05/2024 au vendredi 17/05/2024)

1, place A. Mounié-92160 ANTONY

Tel: 01 42 37 09 41

E-mail : [avf@avfantony.com](mailto:avf@avfantony.com)

Web: <http://avfantony.com>

**Animateur : Jean-Claude PICHON**

**Le séjour est ouvert aux adhérents d'AVF ANTONY, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRP 2023-2024 avec assurance IRA à minima.**

Nombre de participants : 10 au minimum, 14 au maximum

Dates : du lundi 13 mai au vendredi 17 mai 2024.

Ce séjour de 5 jours avec 4 nuitées est basé sur un déplacement en voitures personnelles, avec co-voiturage.

#### PROGRAMME

**Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée pédestre dans un environnement des causses du Quercy.**

Au total sont prévues 5 randonnées, dont 2 en demi-journées, présentant un dénivelé de l'ordre de **100 à 300m**. Les temps de marche journaliers seront de 2h (le jour d'arrivée) à 5 h en boucle.

Programme susceptible d'être modifié en fonction des conditions météorologiques.

Le début du séjour est fixé au lundi 13 mai vers 14h00, pour participer à une courte randonnée avant de prendre possession des chambres.

La fin du séjour est fixée au vendredi 17 mai après une matinée de randonnée et le retour aux voitures. Les chambres au gîte devront être libérées le matin avant la rando.

#### HEBERGEMENT

L'hébergement se fera au Gîte de Poudally – 46230 Lalbenque - Tél. : 05 65 22 08 69

L'hébergement est réservé en ½ pension, en chambre de 2 personnes, et un pique-nique sera fourni, chaque jour, pour le déjeuner (les participants sont priés de se munir de boîtes hermétiques, de couverts réutilisables et d'une gourde).

Il n'y a pas de possibilité de chambre individuelle.

#### COUT DU SEJOUR

**Le prix du séjour est fixé à 270,00 € par personne, en chambre double.**

Ce prix comprend :

- La ½ pension, avec vin au diner, du dîner du 1<sup>er</sup> jour au petit-déjeuner du dernier jour,
- Le pique-nique pour 3 déjeuners,
- Chambre ou lodge à 2 personnes, avec salle de bain /WC, privatif ou commun
- L'accompagnement des randonnées par un Animateur d'AVF ANTONY
- L'éventuel "pot de convivialité" après rando
- Les taxes de séjour

Ce prix ne comprend pas :

- Le voyage jusqu'à Lalbenque et les déplacements sur place basés sur le co-voiturage
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)
- Les dépenses et consommations personnelles, les boissons
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la

Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris, N° IM075100382

Tél. 01 44 89 93 90 – fax 01 40 35 85 48 CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93 – fax 01 40 35 85 67

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative et le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable.

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

Association de tourisme agréée n° AG 075 03 0002. Code APE : 913<sup>E</sup> – SIRET : 30358816400044.

## DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule (environ 1300 kms y compris aller-retour et trajets sur place).

Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun aux frais du déplacement (trajet A-R et trajets sur place). Les inscriptions définitives ne seront faites que pour les participants prenant leur voiture ou s'étant mis d'accord avec un chauffeur pour être covoiturés.

## PRE-INSCRIPTIONS

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur pré-inscription.

**Tous les adhérents à l'activité rando recevront par mail la présente notice. Envoi du mail le 31/08/2023 au plus tard.**

**Ils auront la possibilité de se "préinscrire" à ce séjour via le site Internet AVF Rando.**

**Début des Pré-inscriptions : 16/09/2023 - Fin des Pré-inscriptions : 24/09/2023.**

**Priorité sera donnée aux personnes n'ayant participé à aucun des 4 derniers séjours à la semaine.**

## INSCRIPTIONS

Les préinscrits retenus en fonction de la règle de priorité ci-dessus et dans la limite des places disponibles se verront proposer dès le **28/09/2023**, un contrat de séjour à signer et à retourner à AVF ANTONY, sous 8 jours, en procédant aux règlements correspondants.

Vous aurez la possibilité de souscrire, au moment de cette inscription, aux assurances facultatives. AVF ANTONY vous fera ensuite retour de l'exemplaire du Contrat signé de sa part.

## REGLEMENTS PAR CARTE BANCAIRE (CB) ou PAR CHEQUE

### Par CB : Avant le 05/10/2023

Si vous réglez par Carte Bancaire, vous pouvez bénéficier des garanties d'assurances liées à l'utilisation de ce mode de paiement pour des séjours et voyages (et souscrire, ou non, l'assurance spécifique que nous sommes tenus de vous proposer).

En même temps que l'envoi de votre contrat, un mail vous sera adressé, avec un lien vers BilletWeb, vous permettant d'enregistrer, **en une seule fois**, votre engagement à régler le montant total du séjour, **lequel sera prélevé en 2 fois, 30% à l'inscription et le solde le 13/03/2024**, à condition que vous sélectionniez le paiement en 2 fois.

### Par Chèque (le règlement par CB est préféré)

Chèque **d'acompte de 80 €** (à joindre au contrat signé que vous nous retournerez).

Primes d'assurance (facultatives) accompagnées du bulletin de souscription des assurances.

**Date limite : 5/10/2023**

**Solde du séjour : avant le 13/03/2024**

## CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION

-Annulation faite, au plus tard, le **13/03/2024** : restitution des sommes versées.

-Annulation postérieure au **13/03/2024** : retenue de 100% du montant total du séjour.

## RECOMMANDATIONS

**Il convient d'être suffisamment entraîné à la pratique de la randonnée en moyenne montagne pour apprécier pleinement ce séjour.**

En tant que de besoin, une réunion des participants pourra être organisée 1 à 2 mois avant le début du séjour.

Amicalement,

Jean-Claude PICHON, animateur du séjour

Alain DUPRAT, Responsable tourisme

Conditions générales de vente et notice assurances consultables à la Permanence AVF ou sur le site AVF <http://avfantony.com> /Activités/ Marche randonnée/ RANDONNEES PEDESTRES/ conditions générales de vente-notice assurance.